



Recommandations RH relatives à la COVID-19 : Indemnités de maladie du personnel hospitalier

7 juillet 2020

Du 4 avril 2020 au 30 juin 2020, Santé Ontario a émis des recommandations RH relatives à la COVID-19 : Indemnités de maladie du personnel hospitalier se rapportant à des congés de maladie payés temporaires pour les membres du personnel hospitalier qui se sont absentés du travail en raison d'une maladie liée à la COVID-19.

Ces recommandations sont expirées. À compter du 30 juin 2020 à minuit, les hôpitaux doivent suivre et mettre en application les politiques normatives en matière d'indemnités de maladie du personnel hospitalier ou les dispositions contenues dans les conventions collectives.

Il peut être nécessaire d'adapter les approches dans des circonstances et conditions uniques, organisationnelles ou autres circonstances exceptionnelles.